

À propos de l'organisation des enseignements en classe de Seconde

L'Association des Professeurs de Lettres réitère les demandes exprimées dans sa motion des 20 septembre et 22 octobre 2008 concernant l'organisation des enseignements en classe de Seconde :

Un tronc commun de 24 heures comprenant : français (5h élève), histoire & géographie, mathématiques, deux langues vivantes, sciences physiques, sciences de la vie et de la terre, EPS.

Un module obligatoire de 3 heures à choisir parmi des disciplines <u>n'existant pas dans</u> <u>le tronc commun</u> :

- enseignements « d'humanités » (latin, grec, troisième langue vivante, enseignement artistique) ;
- enseignements technologiques;
- sciences économiques et sociales.

Un module facultatif de 3 heures à choisir parmi les disciplines suivantes : latin, grec, troisième langue vivante, enseignement artistique.

Ce dispositif permettra de remettre la culture générale au cœur du lycée général et de limiter mécaniquement la déperdition de latinistes et d'hellénistes entre la Troisième et la Seconde. Il doit permettre l'inscription d'une langue ancienne au tron commun de la série L.

Paris, le 16 septembre 2017